



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012
AJOURNÉE AU 10 OCTOBRE 2012
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 1^{er} NOVEMBRE 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2012, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, jeudi le 1^{er} novembre 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Denis Lacasse et André Tremblay sous la présidence de M. Yves Sigouin, maire suppléant.

Mme la mairesse Déborah Bélanger et M. le conseiller Normand Gravel sont absents.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

396/01-11-12

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Yves Sigouin, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 1^{er} octobre 2012, ajournée au 10 octobre 2012, à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

ADOPTÉE

397/01-11-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 395/10-10-12 adoptée le 10 octobre 2012.

A Ouverture

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

A.1 Demandes de dérogations mineures

B Gestion financière

1. Refinancement des règlements numéros 112, 42, 79 et A-6 :
 - 1.1 Adjudication pour l'émission de billets à la suite d'un appel d'offres public
 - 1.2 Résolution de concordance et de courte échéance

C Gestion administrative

D Contrats et appels d'offres



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012
AJOURNÉE AU 10 OCTOBRE 2012
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 1^{er} NOVEMBRE 2012

- E Avis de motion
- F Adoption des règlements
- G Sécurité publique
- H Transport routier
- I Hygiène du milieu
- J Urbanisme et mise en valeur du territoire
- K Loisirs et culture
- L Divers

Période de questions du public

- M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

Période de questions du public

En l'absence de public aucune question n'est soulevée.

GESTION FINANCIÈRE

398/01-11-12

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 112, 42, 79 ET A-6 : ADJUDICATION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de la firme Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 8 novembre 2012 au montant de 469 800,00 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 112, 42, 79 et A-6, au prix de 98,72500 (coût réel de 2,76903 %), échéant en série cinq (5) ans comme suit :

63 300,00 \$	1,75000 %	8 novembre 2013
65 100,00 \$	2,10000 %	8 novembre 2014
67 200,00 \$	2,25000 %	8 novembre 2015
68 800,00 \$	2,40000 %	8 novembre 2016
205 400,00 \$	2,50000 %	8 novembre 2017.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

399/01-11-12

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 112, 42, 79 ET A-6 : RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite emprunter par billet un montant total de 469 800,00 \$:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012
AJOURNÉE AU 10 OCTOBRE 2012
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 1^{er} NOVEMBRE 2012

Règlement numéro	Pour un montant de \$
112	120 245,00 \$
42	93 500,00 \$
79	67 400,00 \$
A-6	188 655,00 \$;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 469 800,00 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 112, 42, 79 et A-6 soit réalisé.

Que les billets soient signés par la mairesse et la trésorière.

Que les billets soient datés du 8 novembre 2012.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	63 300,00 \$
2014.	65 100,00 \$
2015.	67 200,00 \$
2016.	68 800,00 \$
2017.	70 900,00 \$ (à payer en 2017)
2017.	134 500,00 \$ (à renouveler).

Que pour réaliser cet emprunt, la Ville de Rivière-Rouge émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 novembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro A-6, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Période de questions du public

En l'absence de public aucune question n'est soulevée.

400/01-11-12

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012
AJOURNÉE AU 10 OCTOBRE 2012
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 1^{er} NOVEMBRE 2012

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h37.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.

M. le maire suppléant donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LE MAIRE SUPPLÉANT

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Yves Sigouin

Lise Cadieux

LA MAIRESSE

Déborah Bélanger